

RÔLE DE LA GARDE-MALADE.

Dans tous les cas de maladie, le bien-être du patient dépend largement de la cordiale coopération du médecin et de la garde-malade. Établir le plan du traitement appartient complètement au premier; l'exécution de ce plan revient en grande partie à la dernière. La garde doit avec intelligence, tact et promptitude accomplir les devoirs qui lui sont assignés par le médecin, et ainsi mériter et capter sa confiance; sans ce sentiment, le travail que tous deux sont si anxieux de rendre aussi parfait que possible ne peut être dirigé harmonieusement vers les meilleurs intérêts du patient.

D'une manière générale, on peut dire que le traitement d'une maladie tombe sous au moins l'un des trois chefs suivants:

1. **Enlever ou neutraliser la cause**, comme éloigner un malade d'un milieu nuisible, exécuter une opération chirurgicale, ou administrer un contre-poison. Sous ce chef, on peut placer aussi le soin de prévenir la dissémination d'une infection.

2. **Favoriser les conditions les plus propres à seconder les forces de la nature** tendant vers la guérison. Sous ce chef se rangent le repos, la propreté et l'apport d'une nourriture appropriée, de l'air et de la chaleur.

3. **Suppléer aux efforts de la nature** par des médicaments et des moyens physiques, comme l'application de la chaleur, du froid, de la pression, etc.

Les opérations chirurgicales et l'ordonnance du traitement et des remèdes appartiennent évidemment au praticien, bien que les préparatifs et les premiers soins reviennent à la garde-malade. Au besoin, le médecin donnera son avis sur l'ambiance du malade, mais la garde-malade devrait avoir quelque connaissance des conditions générales, favorables ou défavorables à la guérison d'un invalide. La garde, aussi bien que le praticien, doit prendre toutes les précautions possibles pour éviter la propagation d'une infection.